



l'Automne, source de vie...

BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le bureau du conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Morienvall, à la suite de la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Etaient présents :

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY (président), M. PROFFIT, M. GAGE

Représentants de la CCRV : M. DAVIN (1^{er} vice-président / communication)

Représentants de l'ARC : M. VERDRU

Représentants des communes : M. BATON

Excusés : M. COMMERE, M. PICART

Absents : M. LECAILLON, M. MICHALOWSKY

1. POINT TECHNIQUE A. POINT GEMA

Les dossiers en cours

PPRE 2022-2026

Afin de toucher un plus large public, il a été décidé d'organiser des réunions d'échanges avec les politiques et les techniciens des trois EPCI dans le but de présenter le PPRE 2022-2026.

L'inventaire faune/flore effectué pour la tranche 1 du PPRE est terminé. Nous sommes en attente du rapport.

L'étude faune-flore des travaux de la tranche 2 à quant à elle démarré en avance afin d'anticiper sur d'éventuels retards.

Concertation entretien PPRE 2022-2026

Le courrier destiné aux riverains a été rédigé et validé. Il sera accompagné d'une plaquette explicative.

A la suite de cet envoi, une réunion de concertation sera réalisée, avant Noël, avec les riverains sur un secteur défini afin d'échanger sur ces bonnes pratiques.

Il est demandé aux élus présents, si cette information, avec les dates retenues, pourra être communiquée à travers leurs réseaux (bulletins municipaux et intercommunaux) afin de toucher le plus de riverains.

Communication

La prochaine demi-journée avec les élus concernant les travaux rivières/zones humides se déroulera le 25 octobre à 17h30 à Béthisy Saint Martin.

Les dossiers à venir

PPRE 2022-2026

Nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral de DIG, qui est nécessaire pour le démarrage des travaux.

Le 1^{er} marché d'entretien de la tranche 1 qui sera réalisé entre décembre et février, est en cours de lancement.

Reméandrage au Berval

Concernant l'avancement au Berval, les travaux ont dû être suspendus dû à la découverte de pics, une espèce protégée. Afin de pouvoir continuer les travaux, une demande de dérogation doit être effectuée auprès de la préfecture avec un délais d'au moins trois mois, une fois les livrables du bureau d'études reçus. Or ces documents se font toujours attendre. Le déboisement prévu sur la période hivernale, en janvier et février ne sera peut-être pas réalisable ce qui rendra difficile l'exécution des travaux prévus de juin à août 2023.

Après avoir relancé une nouvelle fois le prestataire, les livrables sont attendus dans la semaine. Une prise de contact avec les services techniques de la préfecture va être effectuée rapidement afin de savoir comment s'organiser pour démarrer au plus vite les travaux de déboisement.

Viendra ensuite le montage du dossier technique, puis la partie administrative pour la demande de subvention au FEDER.

Moulin de Glaignes

Afin de pouvoir réaliser les travaux l'été prochain, le porter à connaissance doit être préparé et déposé à la DDT.

Etude sur l'aménagement de la basse Automne

Le dossier de consultation doit être finalisé, puis viendra la consultation des entreprises avec une validation espérée pour janvier 2023.

B. Point SAGE

La commission locale de l'eau de l'Automne -CLE

La CLE émet des avis de conformité et d'opposabilité rédigé par le SAGEBA (secrétaire de la CLE).

Dans ce contexte, depuis le mois de juin, un certain nombre d'avis émis par la CLE ont été reçus.

Notamment :

- 1 avis sur la gestion des eaux pluviales dans de nouvelles construction sur la commune de Néry, qui a eu un avis favorable,
- 1 avis sur l'arrêté cadre sécheresse de l'Oise, avis non favorable
- 2 avis reçu récemment concernant le rejet d'eaux de pompage sur les communes de Vauciennes et de Villers Cotterêts.

Le SAGEBA a également reçu des demandes d'information concernant :

- 1 avis pour l'assainissement non collectif sur la commune de Feigneux. Une réunion est prévue avec le département, le SPANC, les communes et le SAGEBA.

Un dossier de compensation pour la destruction de zones humides lié à la déviation de la nationale 2 à Vauciennes est en cours. Il s'agit là d'un dossier complexe du fait de la difficulté de trouver un site de compensation.

En effet, le site trouvé à Verberie n'a pas fait l'unanimité auprès des propriétaires qui s'y sont opposé. D'autres visites de sites ont alors été effectuées, avec une proposition de quatre nouveaux auprès de la DREAL (pétitionnaire) :

- Fresnoy la rivière
- Morienval x2
- Duvy

- Feigneux

Une CLE exceptionnelle s'est tenue le 29 juin dernier durant laquelle a été présenté l'historique du SAGEBA. Une délibération rappelant le rôle de la structure porteuse et portant sur le souhait de voir le SAGEBA solutionner ses difficultés financières et techniques a été prise.

Une réunion d'échanges avec les services techniques de la préfecture de l'Oise s'est tenue le 6 septembre entre l'exécutif du SAGEBA et la CLE de l'Automne. Cette réunion s'est tenue pour chaque SAGE de la vallée de l'Oise.

Deux informations ont été évoquées par l'ensemble des SAGE lors de cette rencontre.

1. Général à tous les SAGE : Le problème concernant l'entretien des rivières et du ruissellement : qui fait quoi ? Qui paye quoi ? La levée de la taxe GEMA, créée par le législateur pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette compétence mais elle n'est pas levée sur l'ensemble des secteurs, et sur la mise en œuvre techniques et financières des SAGE, posant des difficultés sur quelques SAGE, notamment celui de l'Automne.
2. Spécifique au bassin de l'Automne : les thématiques énoncées concernent l'assainissement collectif et non collectif, l'étang de Wallu, dossier sur lequel la DREAL et la DDT ont travaillé depuis deux ans, l'aire d'alimentation de captage d'Auger Saint Vincent dont le plan d'action a pris fin en 2020 et sur laquelle le problème de l'assainissement à Auger St Vincent n'est toujours pas résolu.

La communication

La prochaine newsletter paraîtra en fin d'année et le rapport d'activités, en cours, sera vraisemblablement prêt pour le prochain conseil syndical.

Etude sur la connaissance des eaux souterraines

L'agence de l'eau souhaite que les SAGE de la vallée d'Oise mènent une étude inter SAGE à l'échelle de la vallée de l'Oise sur la connaissance des eaux souterraines. Dans ce sens, une rencontre a eu lieu le 6 septembre dernier en présence des principaux acteurs des SAGE, pour évoquer plus en détail ce souhait. Le démarrage serait prévu initialement en janvier 2023. Un poste d'animation sera créé et entièrement dédié au suivi de l'étude.

L'agence de l'eau s'engage à subventionner à hauteur de 80% l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le poste d'animateur à 50% voire éventuellement 80.

Suivi-évaluation du SAGE

Le tableau de bord a été effectué cet été, ce qui a permis de faire le bilan de l'année 2021 et récolter les indicateurs. Jusqu'à présent les données n'étaient pas suivies.

Contrat territorial Eau et Climat 2020-2025

Il s'agit d'un contrat technique et financier entre sept signataires. L'agence de l'eau s'engage à réserver en priorité le montant des aides versées pour les études identifiées dans ce contrat.

En cas de non-respect des conditions telles que la dépense d'au moins 40% du montant total à mi-parcours, l'agence peut retirer son engagement

Etudes ruissellement sur Bonneuil et Longpré

Le SAGEBA mène deux études ruissellement/vulnérabilité des cours d'eau sur les deux sous bassins de Bonneuil et de Longpré.

Le prestataire choisi est la Chambre d'agriculture de l'Oise.

La durée de cette étude était initialement de 6 à 8 mois avec un phasage en 3 parties.

Elle a été lancée en février 2022 avec un comité technique de la première phase prévu le 29 septembre et un comité de pilotage le 10 octobre.

En raison de nombreuses difficultés rencontrées avec le prestataire, une rencontre avec celui-ci, le président de la CLE et le bureau du SAGEBA est convenue pour le 5 ou le 13 octobre prochains. En effet, les délais ne

sont pas respectés et les livrables ne sont pas compris et refusés. Les comités techniques et de pilotage ont été reportés par deux fois. Le comité de pilotage prévu le 10 octobre sera d'ailleurs encore reporté.

Gestion des vacances de poste

Deux animateurs étant manquant sur les postes aires alimentation captage et zones humides, une surcharge s'est installée pour l'équipe restante.

Les cotisations

Un problème sur la délimitation du périmètre du SAGE met en avant des erreurs sur les calculs des cotisations levées par le SAGEBA. Ces problèmes ont déjà été évoqués en février dernier. Cependant, il semble qu'il y en aurait d'autres. Une investigation doit être à nouveau menée.

C. Point administratif - comptable

En cours

- La comptabilité analytique des années 2018 à 2021a été réalisée.
- Il existe un désaccord entre la Trésorerie et le SAGEBA sur l'état de l'actif, car la trésorerie ne s'est pas mise à jour lorsque nous leur avons donné toutes les informations. Il faut donc reprendre les amortissements ligne par ligne pour leur indiquer à quoi ils correspondent,
- Le lancement des appels à cotisations SAGE et GEMA à eu lieu en août. La date butoir pour le paiement est le 31 octobre 2022,
- Nous avons effectué une demande pour le passage à la M57 en janvier 2023, auprès de la trésorerie,
- Le pointage du 1^{er} semestre 2022 a été effectué,
- Le SAGEBA est en attente de l'appel à cotisation pour le financement du poste « animateur aire alimentation de captage » car il manque la délibération du SMIAEP d'Auger Saint Vincent.

A venir

- Avec la mise en place de la M57, une délibération sur la validation des nouveaux comptes sera à prendre, une mise à jour du logiciel de comptabilité sera à effectuer. S'en suivra la préparation du budget 2023 avec la nouvelle nomenclature,
- La préparation de la clôture du budget 2022 sera à effectuer,
- Le pointage des amortissements sera à reprendre avec transmission à la trésorerie des mandats et des titres correspondants à fin qu'elle se mette à jour.

2. STAGE 2023

Pour pallier au manque des postes précités au sein du SAGEBA, à l'accumulation de la charge de travail et aux perspectives 2023 à mener nécessitant du temps à s'y consacrer, il est proposé de recruter deux stagiaires sur une période de 6 mois. Le coût est d'environ 3 600€ par stage de six mois.

SAGE

Bilan du SAGE de l'Automne 2016-2021

- Suivi & évaluation de toutes les dispositions du SAGE
- Collecte & analyse des indicateurs : de suivi et du milieu
- Elaboration des fiches de synthèses
- Elaboration d'un support de communication

GEMA

L'entretien des cours d'eau

- Construction d'une méthodologie pour former / informer les parties prenantes
- Construction de support de formation (papier, numérique, vidéos)
- Organisation et animation des réunions
- Mise à jour du guide du riverain

3. Audit du SAGEBA et AMO

L'agence de l'eau a proposé le 8 juin 2022 un audit qu'elle subventionne à hauteur de 80%. Ce dossier n'a pas avancé depuis. Le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour aider Mme DENTEL à l'élaboration du cahier des charges doit-il être lancé ?
Le politique doit avant tout avancer sur la stratégie à proposer.

L'idée principale de cette stratégie est la réappropriation du rôle du SAGEBA en sensibilisant les élus sur l'ensemble ses missions, puis de déterminer les leviers financiers pour y arriver.

La séance s'est levée à 20h55